

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. 15 fr.

La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSÉRATIONS: Annonces: la ligne. 27 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. Quarré, Libraire, Grande-Place, à Paris, chez MM. HAYAS, LAURENT et Co, 31, rue Notre-Dame-des-Septiers, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de l'Imprimerie.

ROUBAIX, le 17 Mars 1880

Table with 3 columns: BOURSE DE PARIS (Service gouvernemental), 17 MARS, 16 MARS. Rows include 3 0/0, 5 0/0, Emprunts 5 0/0.

Table with 3 columns: Services particuliers, 17 MARS, 16 MARS. Rows include Act. Banque de France, Société générale, Crédit de France, etc.

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 17 mars. Change sur Londres, 4,54 7/8; change sur Paris, 5,18 7/8; 100.

Depêches de MM. Schlagdenhaufen et Co représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grympez.

Havre, 17 mars. Ventes 150 b. Marché calme.

Liverpool, 17 mars. Ventes 5,000 b. Marché languissant.

New-York, 17 mars. Coton, 13 1/4; Recettes 28,000 b.

New-Orléans low-middling 93 1/2; Savannah 89 3/4.

BULLETIN DU JOUR

Hier, aussitôt après l'ouverture de la séance de la Chambre, M. Ferry a déposé la loi sur l'enseignement supérieur votée par le Sénat, et M. Spuller a déclaré que la commission de la Chambre allait se retirer, pour délibérer et apporter son rapport avant la fin de la séance, de manière à engager le débat immédiatement.

Bientôt après, M. Devès, chargé de poser les termes de l'interpellation, monta à la tribune et demandait au gouvernement quelles mesures il allait prendre pour appliquer les lois contre les congrégations non autorisées. M. de Freycinet, visiblement contrarié, est venu déclarer qu'il n'avait rien à ajouter aux déclarations qu'il avait faites, la veille, au Sénat, déclarations significatives que le Cabinet « appliquerait les lois sous sa responsabilité ».

M. Madier de Montjau ne pouvait se taire, devant ce rappel au droit et au bon sens. Il a pris la parole son tour, et, pressant le ministère d'obéir aux sentiments des libres-penseurs, l'a engagé à expulser de France les congrégations religieuses « qui s'attachent à ses flancs comme des pieuvres immondes » (le mot y est).

M. Keller a répondu avec une éloquence communicative aux étranges paroles de M. Madier de Montjau et a réclamé vivement l'ordre du jour pur et simple. M. Jolibois a parlé dans le même sens et a demandé une loi sur la liberté d'association.

L'ordre du jour de M. Devès, accepté par le Gouvernement, a été voté par 338 voix contre 147. Cet ordre du jour est ainsi conçu: « La Chambre, confiante dans le gouvernement et comptant sur sa fermeté pour appliquer les lois sur les congrégations non autorisées, »

maintenant comment le gouvernement va-t-il essayer de donner satisfaction aux énergumènes de la Chambre des députés ?

Il ira-t-il exhumé de la poussière de notre vieille législation des textes vermoulués, tombés en désuétude depuis plus de trois siècles, et qui, du reste, ont été virtuellement abrogés par notre droit moderne ?

Si vous invoquez contre les Jésuites les lois révolutionnaires de 1792, nous vous répondons, nous, par la constitution de 1848, qui proclame comme droit naturel le droit de s'associer et déclare que la liberté d'enseignement appartient à tous.

Se prévaudra-t-on des articles 291 et 293 du code pénal qui punissent les délits d'association non autorisées ? Mais ces articles ne visent que les associations qui se réunissent de divers points dans un local pour y traiter telle question qu'il leur plaît ; ils ne sont pas applicables à ceux qui cohabitent sous le même toit, dans la même maison, comme les congrégations religieuses.

Cela est si vrai, que M. Bertand lui-même, procureur-général à la cour de Cassation, a été forcé d'en convenir et il déclarait solennellement que : « Les membres des congrégations non autorisées sont électeurs ; ils sont éligibles, et on ne peut les écarter à ce titre qu'ils font partie d'une congrégation non autorisée. »

Il sera donc curieux de voir comment le gouvernement s'y prendra pour proscrire les ordres religieux que visait l'article 7. Il ne trouvera rien, absolument rien, dans l'arsenal de nos lois, pour exécuter cette mesure de violence et de tyrannie. S'il y tient absolument pour conserver l'estime de nos jacobins, il faudra qu'il propose une loi spéciale dans ce but. La Chambre la votera sans nul doute des deux mains, mais elle ira se briser devant le Sénat qui, ayant rejeté l'article 7 pour ne pas priver certains religieux du droit d'enseigner, rejettera à plus forte raison une loi qui voudrait les priver de leurs droits de citoyens.

LETRE DE PARIS

(de notre correspondant particulier.) Paris, le 16 mars 1880. La déclaration faite, hier, par M. de Freycinet au Sénat, est accueillie par les gauches et leurs organes avec une

joie, un enthousiasme qui explique parfaitement la situation embarrassante où se trouvent le gouvernement et la majorité à la suite du rejet de l'article 7 et des menaces d'interpellation à l'effet de faire campagne contre les congrégations.

Cette déclaration, en ce qui concerne l'application des lois existantes, n'a rien appris qu'on ne sût déjà par les discours ministériels du 7 mars. Ce qu'elle contient de neuf, c'est le refus de se prêter à une transaction, parce que l'article 7 constitue un minimum de revendications ; mais M. Dufaure parlait-il sérieusement quand, il y a huit jours, il finissait son contradicteur à trouver les termes d'un arrangement pour mettre d'accord la droite et la gauche du Sénat ?

On a d'autant plus raison d'en douter que, depuis la semaine dernière, la droite comme le centre gauche sont restés dans une immobilité qui n'accusait rien moins que le désir d'en finir à l'amiable avec leurs adversaires en revenant sur leur vote de la 1^{re} lecture.

Il faut donc reconnaître que, par la déclaration de son président, le cabinet n'a pris aucun engagement nouveau et que pour avoir répété une fois de plus que le gouvernement appliquerait les lois existantes, la question pratique de savoir comment et à l'aide de quels procédés on expulsait les Jésuites et on leur interdirait le droit d'enseigner, n'a pas fait un seul pas.

Par exemple, on voit très-bien que M. de Freycinet a, par sa déclaration, esquivé avec les délégués des quatre groupes une entrevue embarrassante et qu'il s'est ménagé le moyen d'obtenir le vote de confiance qui lui est nécessaire ; d'autre part, on aperçoit clairement que si la majorité exulte, que si elle affecte une profonde satisfaction, c'est pour ménager sa reculée, en faisant croire à la galerie qu'elle a obtenu gain de cause sur tous les points vis-à-vis des ministres comme vis-à-vis des Jésuites, et que désormais les radicaux n'ont plus qu'à dormir tranquilles.

Mais pour les observateurs sensés qui vont au fond des choses, la campagne contre les congrégations est parfaitement enterrée. Les gauches auront beau dans un ordre du jour vouloir indiquer les moyens à employer, ce seront lettres mortes, et comme après 1828, comme après 1843, les Jésuites ne s'en porteront pas plus mal. On sourit malgré soi lorsque, par exemple, on voit les docteurs de l'Union républicaine, qui vantent sans cesse l'efficacité des lois existantes contre les Jésuites, obligés de se rabattre sur la loi de 1849, qui vise simplement les vagabonds ou les conspirateurs étrangers dont la présence en France pourrait être dangereuse.

C'est à l'aide de cette loi, s'écrient-ils, qu'ils inviteront les Jésuites allemands et italiens qui peuvent se trouver en France, à repasser la frontière. Fort bien ! Mais je gagerais fort qu'ils y regarderont à deux fois avant de traiter de la sorte les compatriotes de M. de Bismark, qui pourraient trouver le procédé un peu vil, non suffisamment justifié et réclamer une indemnité pour les sujets germaniques traités de la sorte. Quoi qu'il en soit, voilà les Jésuites étrangers expulsés en vertu de la loi de 1849 ; mais les Jésuites français, et c'est là le cas particulièrement intéressant, que deviennent-ils ?

Les organes opportunistes sont muets sur ce point, absolument comme s'ils n'avaient pu encore mettre la main sur ces fameuses lois existantes, ou comme s'ils étaient au fond de l'avis de M. Bertand, le procureur général à la Cour de Cassation, qui démontrait, au Sénat, il y a dix jours, qu'elles étaient inapplicables et tout cas inefficaces.

En regard de l'affectation de la presse opportuniste à considérer la déclaration de M. de Freycinet comme le dénouement de la situation et le résultat du vote d'il y a huit jours, il importe de constater que les organes intransigeants, tels que la Justice, le Mot d'Ordre, le Réveil social, se refusent à jouer, dans la circonstance le rôle de compères de M. Gambetta, qui passe pour avoir réglé le scénario de cette Comédie. Il n'y aurait donc rien d'extraordinaire à ce que M. Clémenceau et ses amis ne se contentassent pas des promesses du président du Conseil et qu'ils essayassent de les faire se préciser par un ordre du jour formellement impératif.

« La Chambre, écrit à cette occasion la Justice, a douze heures pour réfléchir aux inconvénients des ministères dans lesquels on n'a de confiance que dans la minute du vote. C'est à elle de faire en sorte que le pays n'éprouve pas, cette fois, une dernière et décisive déception. »

En ce qui concerne les conservateurs de toute nuance, je peux vous assurer qu'ils ne sont nullement inquiets. La reconstitution au Sénat d'une majorité bien décidée à résister aux entreprises plus ou moins radicales de l'opportunisme, ne saurait être atteinte par les intrigues actuelles. C'est là le point important pour eux ; et c'est, en effet, le fait le plus considérable qui ressort des deux votes formulés par la Chambre haute à propos de l'article 7 et dont le discours de M. Dufaure a été l'éloquent commentaire, que la solidarité est désormais établie entre la droite et le Centre gauche pour barrer le chemin à la Révolution.

L'appel et non le rappel à Saint-Pétersbourg du prince Orloff, la nuance à son importance diplomatique qui n'est pas également saisie par tout le monde, a continué aujourd'hui à fournir de prétexte aux commentaires des pessimistes de la Bourse. Leur grand argument que vous devez vous attendre à voir développer par certains journaux étrangers, c'est que désormais nous ne saurions compter en cas de complications à l'extérieur, sur le bon vouloir de la Russie et que notre isolement au jour du danger serait complet. Je n'ai pas, je pense, à vous faire observer qu'en politique les sentiments ne sont guère de mise et que l'intérêt personnel est le seul guide des gouvernements. La nécessité de ne pas laisser compromettre l'équilibre européen obligerait donc le Czar après comme avant le refus de l'extradition de Hartmann, de ne pas renvoyer la faute commise par lui et l'Angleterre pendant la guerre de 1870. Du reste, sans qu'il soit besoin d'évoquer de pareilles éventualités, comme il est clair que, dans sa situation actuelle, la Russie a plus besoin de nous que nous n'avons besoin d'elle, on ne saurait douter du retour prochain du prince Orloff.

Le résultat des élections anglaises appelé à jouer le mois prochain un rôle capital à la Bourse de Londres aussi puyer sur le bord du navire.

Ah ! le pauvre Mattia, comme il fut malade ; j'eus beau le prendre dans mes bras et appuyer sa tête contre ma poitrine, cela ne le guérit point ; il gémissait, puis de temps en temps se levant vivement, il courait s'accouder sur le bord du navire, et ce n'était qu'après quelques minutes qu'il revenait se blottir contre moi.

Alors, chaque fois qu'il revenait ainsi, il me montrait le poing, et, moitié riant, moitié cèlebre, il disait : — Oh ! ces Anglais, ça n'a pas de cœur. — Heureusement. — Quand le jour se leva, un jour pâle, vapoureux et sans soleil, nous étions en vue de hautes falaises blanches, et ça et là on apercevait des navires immobiles et sans voiles. Peu à peu le roulis diminua et notre navire glissa sur l'eau tranquille presque aussi doucement que sur un canal. Nous n'étions plus en mer, et de chaque côté, tout au loin, on apercevait des rives boisées, ou plus justement on les devinait à travers les brumes du matin : nous étions entrés dans la Tamise.

— Nous voici en Angleterre, dis-je à Mattia. — Mais il recut mal cette bonne nouvelle, et s'élançant de tout son long sur le pont : — Laisse-moi dormir, répondit-il. — Comme je n'avais pas été malade pendant la traversée, je ne me sentais pas envie de dormir ; j'arrangeai Mattia pour qu'il fût le moins mal possible, et montai sur les caisses, je m'assis sur les plus élevées avec Capl entre mes jambes.

De là, je dominais la rivière et je voyais tout son cours de chaque côté, en amont, en arrière ; à droite s'étalait un grand banc de sable que l'écume frangeait d'un cordon blanc, et à gauche il semblait qu'on allait entrer de nouveau dans la mer.

Mais ce n'était là qu'une illusion, les rives bleues ne tardèrent pas à se rapprocher, puis à se montrer plus distinctement jaunes et vaseuses. Au milieu du fleuve se tenait toute une flotte de navire à l'ancre au milieu desquels couraient des vapeurs, des remorqueurs qui déroulaient derrière eux de longs rubans de fumée noire.

Je me levai et dis : — Que de navires ! que de voiles ! Je n'avais jamais imaginé qu'une rivière pût être aussi peuplée, et si la Garonne m'avait surpris la Tamise m'émerveillait. Plusieurs de ces navires étaient en train d'appareiller et dans leur mâture on voyait des matelots courir çà et là sur des échelles de corde qui, de loin, paraissaient fines comme des fils d'araignée.

Derrière lui, notre bateau laissait un sillage écumeux au milieu de l'eau jaune, sur laquelle flottaient des débris de toutes sortes, des planches, des bouts de bois, des cadavres d'animaux tout ballonnés, des bouchons, des herbes ; de temps en temps un oiseau aux grandes ailes s'abaissait sur ces épaves, puis aussitôt il se relevait, pour s'enlever avec un cri perçant, sa pâture dans le bec.

Pourquoi Mattia voulait-il dormir ? Il ferait bien mieux de se réveiller ; c'était là un spectacle curieux qui méritait d'être vu. A mesure que notre vapeur remonta le

bien qu'à celles de Berlin, Vienne et de Francfort, aura certainement son contre-coup sur le marché de Paris ; déjà la spéculation fait ses dispositions en conséquence.

On a appris, pendant la Bourse, que les gauches s'étaient enfin décidées à interpellier aujourd'hui le cabinet, mais cette résolution, comme vous le verrez par les comptes-rendus n'a pas été prise sans peine. Le centre gauche et la gauche estimaient que la déclaration faite hier, par M. de Freycinet, était suffisante, tandis que l'union et l'extrême gauche pensaient le contraire. Bref, l'interpellation a prévalu et les orateurs devant parler au nom des quatre groupes ont été désignés, la rédaction de l'ordre du jour motivé ayant été renvoyée après la discussion. Le public de la spéculation ne mettait pas en doute, surtout M. Gambetta président, que son ami M. de Freycinet n'obtient un vote de confiance.

Les boursiers étaient, du reste, en verve pour remanier tout le haut personnel de la finance. Ils prétendaient que M. Magnin allait passer du ministère des finances au gouvernement de la Banque de France, que M. Cochery le remplacerait aux finances et que M. Wilson remplacerait M. Cochery aux postes et télégraphes. M. Léon Say, dans ces combinaisons devenait gouverneur du Crédit foncier. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ces bruits ne sauraient être pris au sérieux, et qu'il en est de même de ceux relatifs au remplacement de M. Andrieux au sujet duquel on met en avant les noms les plus fantaisistes.

La Bourse est restée, aujourd'hui, à peu près dans les mêmes conditions qu'hier. Les marchés étrangers, sauf celui de Londres, sont à la hausse.

SÉNAT

Séance du 16 mars 1880

PRÉSIDENCE DE M. FELLETTAN, VICE-PRÉSIDENT

La séance s'ouvre à deux heures.

Rectification au procès-verbal

Le procès-verbal de la séance d'hier est adopté après une rectification demandée par M. Achille Foubert.

M. Jourdain déclare qu'il a voté contre la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur.

Projets divers

Le Sénat adopte le projet de loi portant approbation des tarifs télégraphiques établis par la convention conclue, le 28 juillet 1879, entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg.

Le projet de loi concernant l'échange des mandats de poste entre la France et les Etats-Unis.

Déserteurs et Insoumis

Le projet de loi relatif à l'amnistie pour les déserteurs et les insoumis des armées de terre et de mer est adopté sans discussion.

Auditeurs au Conseil d'Etat

Le Sénat aborde ensuite la discussion du projet de loi relatif au renouvellement des auditeurs de 2e classe au Conseil d'Etat.

M. MARIN FEUILLET, répondant à M. le baron de Ravignan, dit qu'un Gouvernement démocratique ne peut pas maintenir la gratuité absolue des fonctions d'auditeur de 2e classe au Conseil d'Etat.

La gratuité de ces fonctions écarterait le concours de jeunes gens capables, mais peu fortunés.

Après quelques observations présentées par M. Ravignan, le projet est adopté par 173 voix contre 30.

Question du travail du dimanche

La discussion de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet l'abrogation de la loi du 18 novembre 1814, relative à l'interdiction du travail pendant les dimanches et les jours de fêtes religieuses reconnues par la loi, est ajournée.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 mars 1880

La séance s'ouvre à deux heures.

Loi sur l'enseignement

M. J. FERRY, ministre de l'Instruction publique, dépose sur le bureau de la Chambre, le projet de loi sur l'enseignement modifié par le Sénat et demande l'urgence. L'urgence est déclarée.

M. SPULLER dit que le rapport sera déposé avant le 23 mars à la séance. Il espère que la discussion aura lieu immédiatement.

Paris douaniers

La Chambre a décidé que le projet de loi relatif à la fixation des tarifs de douanes relatifs aux matières minérales. Après la discussion, qui a lieu entre MM. Gaudin, Tirard et Rouher, le droit de 10 0/0 proposé, sur les sardines, par le Gouvernement, est adopté.

Les chiffres proposés sur les huîtres, par le Gouvernement et la commission, sont aussi adoptés.

Sur le chapitre des céréales, le Gouvernement et la commission maintiennent, sur le froment en grains, le droit de 0,60.

M. HARTRENS demande la suppression de ce droit.

M. DRUMEL combat l'amendement présenté par M. Hartrens.

Le chiffre de 0,60 c. est adopté. La Chambre adopte l'amendement de M. Parent exemptant le maïs de droits.

INTERPELLATION

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il a reçu de MM. Devès, Philippoteaux, Perin et Spuller, une demande tendant à interpellier le Gouvernement sur les résolutions qu'il compte prendre à l'égard des congrégations non autorisées.

M. DE FREYCINET, président du Conseil, déclare que le Gouvernement est prêt à répondre.

La Chambre décide que l'interpellation aura lieu immédiatement.

DISCOURS DE M. DEVÈS

M. Devès dit qu'il y a, dans le fonctionnement des congrégations non autorisées, dans leur attitude à l'égard du Gouvernement, quelque chose qui constitue un danger public.

Il importe que le Gouvernement fasse, à ce sujet, une déclaration nette qui rassure le pays et le délivre de ses inquiétudes. (Applaudissements.)

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT

M. DE FREYCINET, Président du Conseil, déclare, conformément à ce qu'il a déjà déclaré au Sénat, que le Gouvernement appliquera les lois sous sa responsabilité, en s'inspirant des intérêts multiples qui sont en cause. Il demande à conserver sa complète liberté d'action, toujours prêt à rendre compte de ses actes, et il prie la Chambre de le fortifier par l'expression complète de sa confiance. (Applaudissements.)

DISCOURS DE M. DE LA BASSETIÈRE

M. DE LA BASSETIÈRE dit qu'il a le droit et le devoir de faire entendre, dans une question de cette importance, la voix des pères de familles. (Bruit.)

On avait le droit de s'étonner, dès le dépôt de la loi sur l'enseignement supérieur, de voir des hommes qui avaient toujours parlé de leur goût pour la liberté, poursuivre une entreprise aussi illibérale.

Après avoir échoué devant le Sénat, on fait maintenant, appel au pouvoir exécutif, c'est-à-dire à la force. (Exclamation.)

M. LE PRÉSIDENT dit que faire appel à la loi, n'est pas faire appel à la force.

M. DE LA BASSETIÈRE répond qu'aucune des lois invoquées ne subsiste actuellement ; ce n'est donc qu'à la force qu'on peut faire appel. Il y a d'ailleurs des principes sacrés, supérieurs à toutes les institutions. (Bruit.)

Il résulte de la déclaration du procureur général à la Cour de cassation que les congrégations non autorisées ont droit à l'existence, et M. le ministre de l'Instruction publique a cru, lui-même, avoir besoin de lois nouvelles pour leur interdire l'enseignement.

On se couvre du nom d'une congrégation que l'on croit impopulaire ; il ne s'agit pas, ici, de popularité, mais de droit et de justice, et la congrégation qu'on a en vue a ses droits formellement reconnus.

Il faut maintenant accepter la situation que lui a faite le droit commun, et nul ne peut lui contester sa place au soleil et à la Liberté.

Quel moment choisit-on pour jeter ainsi, partout, des germes de discord et créer

FEUILLETON DU 18 MARS

— Tu as peut-être raison quand la mer est bleue comme tu racontes que tu l'as vue à Cète, dit Mattia, mais quand elle est comme cette mer, toute jaune et verte avec un ciel gris, et de gros nuages sombres, c'est laid, et ça ne donne pas envie d'aller dessus.

Nous étions le plus souvent d'accord. Mattia et moi, ou bien il acceptait mon sentiment, ou bien je partageais le sien, mais cette fois je persistai dans mon idée, et je déclarai même que cette mer verte, avec ses profondeurs vaporeuses et ses gros nuages que le vent poussait confusément, était bien plus belle qu'une mer bleue sous un ciel bleu.

— C'est parce que tu es Anglais que tu dis cela, répliqua Mattia, et tu aimes cette vilaine mer parce qu'elle est celle de ton pays.

Le bateau de Londres partait le lendemain à quatre heures du matin ; à trois heures et demie nous étions à bord et nous nous installions de notre mieux, à l'abri d'un amas de caisses qui nous protégeaient un peu contre une bise du nord humide et froide.

A la leur de quelques lanternes fumeuses, nous vîmes charger le navire : les poules grinçantes, les caisses qu'on descendait dans la cale craquaient et les matelots, de temps en temps, lançaient quelques mots avec un accent rauque ; mais ce qui dominait le tapage, c'était le bruissement de la vapeur qui s'échappait de la machine en petits flocons blancs. Une cloche tinta, des amarres tombèrent dans l'eau ; nous étions en route, en route pour mon pays.

J'avais souvent dit à Mattia qu'il n'y avait rien de si agréable qu'une promenade en bateau ; on glissait doucement sur l'eau sans avoir conscience de la route qu'on faisait, c'était vraiment charmant, — un rêve.

En parlant ainsi je songeais au Cygne et à notre voyage sur le canal du Midi ; mais la mer ne ressemble pas à un canal. A peine étions-nous sortis de la jetée que le bateau sembla s'enfoncer dans la mer, puis il se releva, s'enfonça encore au plus profond des eaux, et ainsi quatre ou cinq fois de suite par de grands mouvements comme ceux d'une immense balançoire ; alors, dans ces secousses, la vapeur s'échappait de la cheminée avec un bruit strident, puis tout à coup une sorte de silence se faisait, et l'on n'entendait plus que les roues qui frappaient l'eau, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon l'inclinaison du navire.

— Elle est jolie, ta glissade ! me dit Mattia.

Et je n'eus rien à lui répondre, ne sachant pas alors ce que c'était qu'une barre. Mais ce ne fut pas seulement la barre qui imprima ces mouvements de roulis et de tangage au navire, ce fut aussi la mer qui, au large, se trouva être assez grosse.

Tout à coup Mattia, qui depuis assez longtemps ne parlait plus, se souleva brusquement.

— Qu'est-ce que tu dis ? — J'ai vu ça dans trop et que j'ai mal au cœur.

— C'est le mal de mer.

— Pardi, je le sens bien ! Et après quelques minutes il courut s'ap-

— Tu as peut-être raison quand la mer est bleue comme tu racontes que tu l'as vue à Cète, dit Mattia, mais quand elle est comme cette mer, toute jaune et verte avec un ciel gris, et de gros nuages sombres, c'est laid, et ça ne donne pas envie d'aller dessus.

Nous étions le plus souvent d'accord. Mattia et moi, ou bien il acceptait mon sentiment, ou bien je partageais le sien, mais cette fois je persistai dans mon idée, et je déclarai même que cette mer verte, avec ses profondeurs vaporeuses et ses gros nuages que le vent poussait confusément, était bien plus belle qu'une mer bleue sous un ciel bleu.

— C'est parce que tu es Anglais que tu dis cela, répliqua Mattia, et tu aimes cette vilaine mer parce qu'elle est celle de ton pays.

Le bateau de Londres partait le lendemain à quatre heures du matin ; à trois heures et demie nous étions à bord et nous nous installions de notre mieux, à l'abri d'un amas de caisses qui nous protégeaient un peu contre une bise du nord humide et froide.

A la leur de quelques lanternes fumeuses, nous vîmes charger le navire : les poules grinçantes, les caisses qu'on descendait dans la cale craquaient et les matelots, de temps en temps, lançaient quelques mots avec un accent rauque ; mais ce qui dominait le tapage, c'était le bruissement de la vapeur qui s'échappait de la machine en petits flocons blancs. Une cloche tinta, des amarres tombèrent dans l'eau ; nous étions en route, en route pour mon pays.

J'avais souvent dit à Mattia qu'il n'y avait rien de si agréable qu'une promenade en bateau ; on glissait doucement sur l'eau sans avoir conscience de la route qu'on faisait, c'était vraiment charmant, — un rêve.

En parlant ainsi je songeais au Cygne et à notre voyage sur le canal du Midi ; mais la mer ne ressemble pas à un canal. A peine étions-nous sortis de la jetée que le bateau sembla s'enfoncer dans la mer, puis il se releva, s'enfonça encore au plus profond des eaux, et ainsi quatre ou cinq fois de suite par de grands mouvements comme ceux d'une immense balançoire ; alors, dans ces secousses, la vapeur s'échappait de la cheminée avec un bruit strident, puis tout à coup une sorte de silence se faisait, et l'on n'entendait plus que les roues qui frappaient l'eau, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, selon l'inclinaison du navire.

— Elle est jolie, ta glissade ! me dit Mattia.

Et je n'eus rien à lui répondre, ne sachant pas alors ce que c'était qu'une barre. Mais ce ne fut pas seulement la barre qui imprima ces mouvements de roulis et de tangage au navire, ce fut aussi la mer qui, au large, se trouva être assez grosse.

Tout à coup Mattia, qui depuis assez longtemps ne parlait plus, se souleva brusquement.

— Qu'est-ce que tu dis ? — J'ai vu ça dans trop et que j'ai mal au cœur.

— C'est le mal de mer.

— Pardi, je le sens bien ! Et après quelques minutes il courut s'ap-

— Tu as peut-être raison quand la mer est bleue comme tu racontes que tu l'as vue à Cète, dit Mattia, mais quand elle est comme cette mer, toute jaune et verte avec un ciel gris, et de gros nuages sombres, c'est laid, et ça ne donne pas envie d'aller dessus.

Nous étions le plus souvent d'accord. Mattia et moi, ou bien il acceptait mon sentiment, ou bien je partageais le sien, mais cette fois je persistai dans mon idée, et je déclarai même que cette mer verte, avec ses profondeurs vaporeuses et ses gros nuages que le vent poussait confusément, était bien plus belle qu'une mer bleue sous un ciel bleu.

— C'est parce que tu es Anglais que tu dis cela, répliqua Mattia, et tu aimes cette vilaine mer parce qu'elle est celle de ton pays.

Le bateau de Londres partait le lendemain à quatre heures du matin ; à trois heures et demie nous étions à bord et nous nous installions de notre mieux, à l'abri d'un amas de caisses qui nous protégeaient un peu contre une bise du nord humide et froide.

A la leur de quelques lanternes fumeuses, nous vîmes charger le navire : les poules grinçantes, les ca